

1. *Débitrice:* **SYNTIS SA**, Z.I. Ecorcheboeuf, 1084 **Carrouge VD**

2. *Remarques:* A vous, tous tiers intéressés.

Le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du jeudi 17 juillet 2003, à 9 h., à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, sur la requête du sursis concordataire déposée par SYNTIS SA, un sursis provisoire de deux mois ayant été accordé le 15 mai 2003.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la débitrice.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey 1

(01060780)